

2014-1102
2014-04-02

[FRONT PANEL - FRENCH]

Avec action moussante. Voir clairement l'endroit traité!

ORTHO®

**KILLEX® HERBICIDE
PRÊT-À-L'EMPLOI**

À BASE D'EAU
SOLUTION

LIQUIDE À PULVÉRISER
USAGE DOMESTIQUE

CONTENU NET : 250 mL à 1 L

Avis de modification

GARANTIE :

2,4-D (~~présent sous forme de sel de diméthylamine~~) 1,9 g e.a./L
Mécoprop-P (~~présent sous forme de sel de diméthylamine~~) 1,05 g e.a./L
Dicamba (~~présent sous forme de sel de diméthylamine~~) 0,18 g e.a./L

N° D'HOM. : 28374
LOI P.A.

Contient du 3-Chloroallylochlorure de méthénamine à raison de 0,64 g/L à
titre d'agent de conservation.

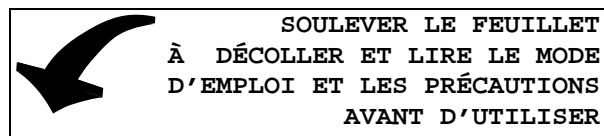
OU
Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,19 g/L
à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET DÉCOLLER LE FEUILLET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PROTÉGER DU GEL

Scotts Canada Ltée
2000 Argentia Road
Plaza #2, Suite 300
Mississauga, Ontario
L5N 1V8

1-800-668-5669

Fabriqué et imprimé aux É.-U.



SUPPRIME PLUS DE 50 ESPÈCES DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Utiliser sur les surfaces dures telles qu'allées, patios et entrées. Killex supprime : pissenlits, plantains, stellaire moyenne, trèfle, gaillet gratteron, lupuline, pâquerette vivace, patience crépue, prunelle vulgaire, lierre terrestre, renouée des oiseaux, herbe à poux, bourse-à-pasteur ainsi que 35 autres espèces de mauvaises herbes.

Renseignements sur le produit : 1-800-668-5669

Site Internet : www.scotts.ca

MODE D'EMPLOI :

Tourner la buse à la position voulue : FOAM (mousse) ou STREAM (jet). La position FOAM marque les mauvaises herbes traitées, vous permettant de voir facilement l'endroit traité. La position STREAM procure un gros jet qui ne se transforme pas en mousse. Appuyer sur la gâchette pour appliquer le produit.

ENTREPOSAGE : Tourner la buse en position fermée. Conserver en lieu sûr dans le contenant d'origine. Craint le gel.

- Ce produit n'est efficace que lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes.
- NE PAS irriguer pendant 24 heures après le traitement. Des précipitations dans les 6 heures suivant le traitement en réduisent l'efficacité.
- Le produit agit en quelques jours et les mauvaises herbes meurent graduellement.
- Certaines mauvaises herbes peuvent prendre jusqu'à 4 semaines avant de mourir. Répéter le traitement 3 ou 4 semaines plus tard, au besoin.
- Ce produit est conçu pour le traitement localisé des mauvaises herbes sur les surfaces dures telles qu'allées, patios et entrées.
- NE PAS appliquer sur un plan d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- NE PAS pulvériser directement les plantes ornementales, les fleurs, les arbustes, les cultures légumières et fruitières, ni les racines exposées des arbres, ou empêcher la dérive de pulvérisation de les atteindre, car ce produit risque d'endommager les plantes terrestres à feuilles larges désirables.
- Ce produit peut endommager l'agrostide.

- Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver les mains après l'emploi. Ne pas entreposer près des semences, des engrais, des insecticides ni des fongicides. Craint le gel.

Vêtements de protection :

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Précautions à prendre par l'opérateur :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Après utilisation du produit, se laver à fond.
- Si le pesticide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier; laver à fond la peau exposée et prendre une douche. Laver le vêtement contaminé séparément avant de le remettre.

Délai de sécurité après le traitement :

- Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

NE PAS réutiliser le contenant vide. Emballer le contenant vide et le jeter aux ordures ménagères. Les produits inutilisés ou partiellement utilisés devraient être éliminés dans des sites d'élimination de déchets dangereux provinciaux ou municipaux désignés.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Renseignements sur les produits : 1-800-668-5669

Site Internet : www.scotts.ca

Garantie inconditionnelle de Scotts

Si vous, le consommateur, n'êtes pas satisfait de ce produit, pour une raison ou pour une autre, nous vous rembourserons votre argent. Envoyer simplement une preuve d'achat et nous posterons rapidement votre remboursement.

® utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée

© 2010 Scotts Canada Ltée. Droits mondiaux réservés.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))